

Conditions d'inscription

- 1. Boris Gourdoux <u>décline toute responsabilité</u> en cas d'accident sur les personnes présentes au moment des cours, propriétaires de chiens ou autres personnes présentes sur le site.
- 2. Les propriétaires des chiens doivent être titulaires d'un <u>contrat d'assurance</u> <u>responsabilité civile vie privée</u>, garantissant les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers par les animaux domestiques, ainsi que le remboursement des frais vétérinaires de l'animal et du coût des certificats prescrits en cas de morsure.
- 3. Boris Gourdoux <u>ne pratique aucune sélection</u> quant à la race ou à l'âge des chiens pour l'inscription aux cours.
- 4. Leurs enfants sont autorisés à assister aux cours sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents.
- 5. Lors des cours collectifs vos chiens <u>doivent être tenus en laisse</u> tant que l'éducateur ne vous a pas autorisé à les lâcher.
- 6. Les chiens devront être à jour de leurs vaccinations avant le début des cours.
- 7. Les cours seront réglés sur place le jour même pour les cours à la carte. Pour les forfaits, un acompte de 50% sera versé lors de la réservation de ce dernier. Le solde, soit 50%, sera versé au 3ème cours, sauf accord préalable avec l'éducateur.

- 8. Tout abonnement commencé est dû et non remboursable, quel que soit le motif de la rupture anticipée.
- 9. Boris Gourdoux ne pourra en aucun cas être tenu responsable des mauvais comportements et des non-acquis de mon chien en cas de non régularité du suivi des séances de mon fait (au minimum une séance tout les 10 jours).
- 10. Toute annulation de cours individuels doit être formulée au moins 24h avant la séance, faute de quoi, elle sera facturée et/ou déduite du forfait.
- 11. TOUTE PUNITION PHYSIQUE BASEE SUR LA PEUR ET/OU LA DOULEUR SUR LE CHIEN EST TOTALEMENT PROHIBEE. Le non-respect de l'animal et de cette clause mettra fin immédiatement au contrat conclu entre Boris Gourdoux et le propriétaire du chien, sans remboursement possible.
- 12. L'UTILISATION DE COLLIER ETRANGLEUR, A POINTE OU NON, COLLIER ELECTRIQUE ET/OU TOUT OBJET POUVANT INFLIGER UNE DOULEUR AU CHIEN EST RIGOUREUSEMENT INTERDITE.

 Le non-respect de l'animal et de cette clause mettra fin immédiatement au contrat

Le non-respect de l'animal et de cette clause mettra fin immédiatement au contrat conclu entre Boris Gourdoux et le propriétaire du chien, sans remboursement possible.

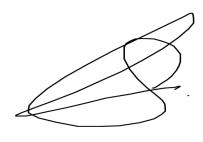
Choix du forfait (cochez la case de votre choix pour les abonnements) :

o Forfait bilan + 3 séances : 230 € / 250 CHF

Pour faire valoir ce que de droit.

Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé «

Lu et approuvé par Daniel Donatallo



28/04/2021